DÉLIBÉRATIONS

Nº 2023/081/8.5

101

型 国

88

 \equiv

100 100

193

魌

群

Feuillet n°095



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation: 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	37
Votants:	46
Pour:	46
Contre:	0
Abstention :	0

PRÉSENTS:

<u>Titulaires</u>: Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD. BLANCHARD. Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

<u>Suppléant</u>: Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés: Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE: Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Mise en œuvre du Guichet Unique de l'Habitat de la CCTHPN

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN), compétente en matière d'énergie et d'habitat, porte, depuis 2022, aux côtés d'un ensemble de partenaires, les 3 opérations suivantes :

- Une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), dans le cadre du programme national « Petites villes de demain »,

AR Prefecture

024-200041150-20230911-DE2023081-DE Reçu le 14#09/2023

- Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

Concernant l'OPAH-RR lancée au 1^{er} octobre 2022, il s'agit de l'une des actions phares du Projet de Territoire Intercommunal. Sa gestion, par le Service Habitat de la CCTHPN, est un choix politique fort et assumé.

Dans le prolongement de ce choix politique de gestion en régie des opérations, dont l'intercommunalité a la maîtrise d'ouvrage, le projet présenté consiste à la mise en œuvre, dès le ler janvier 2024, d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) sur le territoire de la CCTHPN.

Le GUH permettra de renseigner, orienter et accompagner, de manière personnalisée et neutre l'ensemble des ménages du territoire, sans conditions de ressources, Terrassonnais Haut Périgord Noir désireux de faire réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

L'ambition de la CCTHPN est de s'inscrire dans une démarche simplifiée, dans l'intérêt de ses administrés, et en cohérence avec l'objectif fixé par Madame la Première Ministre, en date du 26 avril 2023, lors de son discours de présentation de la feuille de route du gouvernement et de l'agenda législatif, à savoir : « [...] accélérer l'ouverture de guichets « France Rénov' » dans toute la France, avec pour objectif de disposer d'au moins un guichet par intercommunalité ».

Par conséquent, le GUH intégrera l'ensemble des politiques de l'habitat intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes, à savoir :

- Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (en référence aux articles L. 232-1 à 3 du Code de l'Energie), actuellement mis en application sous forme d' « Espace Conseil France Rénov' » mutualisé à une échelle supra-territoriale,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale gérée en régie intercommunale.

Ensuite, cette organisation permettra, dans un objectif de massification, de :

- Proposer un service public avec des compétences renforcées permettant d'accompagner tous les ménages du territoire, sans conditions de ressources, dans leur projet d'amélioration de l'habitat,
- Simplifier l'accès des usagers à ce service public et de leur garantir une continuité de service assurée par la Communauté de Communes et ses agents,
- Associer les approches énergie et habitat pour renforcer les synergies entre politiques et favoriser la rénovation énergétique embarquée sur le territoire Terrassonnais Haut Périgord Noir.

De plus, la mise en œuvre du GUH, sur le territoire intercommunal, s'effectuera en lien avec le réseau d'espaces « France Services » existant (fixe et itinérant) qui voit ses missions s'étoffer, à compter de janvier 2024, avec l'intégration de l'Agence nationale de l'habitat et ses dispositifs « MaPrimeRénov' » et « MaPrimeAdapt' » au bouquet de services.

DÉLIBÉRATIONS

Nº 2023/081/8.5

11 11

Ħ

EÚ.

Feuillet n°096

Ainsi, il est proposé que la gestion du GUH soit confiée au Service Habitat de la CCTHPN, dans le prolongement de ses missions, avec un renforcement de ses effectifs au moyen du recrutement d'un Equivalent Temps Plein supplémentaire en lieu et place d'une délégation à une structure extérieure comme par le passé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Energie, et notamment ses articles L232-1 à 3,

Vu l'avis favorable rendu par la commission communautaire « Habitat et Revitalisation » au sujet de l'autonomie de la CCTHPN, à compter du 1^{er} janvier 2024, vis-à-vis de l'Espace Conseil France Rénov' « Périgord Noir Rénov' » le 15 février 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre, dès le 1er janvier 2024, du Guichet Unique de l'Habitat (GUH) de la CCTHPN,
- **D'AUTORISER** le Président à co-signer toutes les pièces et documents relatifs à cette mise en œuvre.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, le 13/09/2023

> Le Président, Dominique BOUSQUETassonnais

> > Communauté de Communes 58 Avenue Jean Jaurès 24120 Terrasson Lavilledieu 09 53 50 96 10

> > > Haut Perigord Nolf

Terrassonnais

Communauté de Communes 58 Avenue Jean Jaurès 24120 Terrasson Lavilledieu 05 53 50 96 10

AR Prefecture

框

024-200041150-20230911-DE2023081-DE Reçu le 14x/09/2023 Haut Perigord Noir